

Procès-verbal N°18 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Mardi 23 Décembre 2025
À :	14h00
Présidence :	M. Jean Pierre RIEU
Présents :	Mme Cendrine MENUUDIER, Mr Bernard PERIS, Mr Patrick AURILLON, Pierre Jean JULLIAN
Absent(s) :	

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boite mail officielle du club
(n° affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.
A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable.
(Cf. ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le PV N°17 de la réunion du Jeudi 18 Décembre 2025.

CHAMPIONNAT – REPROGARMATIONS

✓ Les matchs reprogrammés et non joués pour cause de terrains impraticables ou d'arrêté municipal se joueront le 04/01/2026.

Dépt 2 Poule B

MATCH : N°53568585 du 14/12/2025
A.S ST PRIVAT 2 (D2) / ST.O AIMARGUES 2 (D2)

Dépt 3 Poule C

MATCH : N°53653570 du 02/11/2025
O. ST HILAIRE LA JASSE 2 (D3) / F.C MOUSSAC 2 (D3)

Dépt 4 Poule A

MATCH : N°53520354 du 09/11/2025
F.C SALINDRES 2 (D4) / F.C. VATAN 2 (D4)

✓ Les matchs reprogrammés et non joués pour cause de terrains impraticables ou d'arrêté municipal se joueront le 11/01/2026.

Dépt 1

MATCH : N°53512884 du 14/12/2025
C.A. BESSÈGEOS 1 (D1) / F.C. CABASSUT 1 (D1)

Dépt 2 Poule A

MATCH : N°53625164 du 14/12/2025
U.S MONOBLET 2 (D2) / PAYS F.C PAYS UZES 2 (D2)

Dépt 2 Poule B

MATCH : N°53520452 du 02/11/2025
A.S. ST CHRISTOL LEZ ALES 1 (D2) / LE GRAU DU ROI 2 (D2)



Dépt 3 Poule A

MATCH : N°53609238 du 02/11/2025

ASC CHAMBORIGAUD 1 (D3) / F.C SALINDRES 1 (D3)

Dépt 3 Poule A

MATCH : N°53516230 du 14/12/2025

C.A. BESSÈGEOIS 2 (D3) / A.S CENDRAS 1 (D3)

Dépt 3 Poule B

MATCH : N°53516616 du 21/09/2025

U.S. PUJAULAISE 1 (D3) / F.C CHUSCLAN LAUDUN 2 (D3)

Dépt 3 Poule B

MATCH : N°53642574 du 02/11/2025

F.C MEJANNES 1 (D3) / LM/STA SEDISUD 1 (D3)

Dépt 3 Poule C

MATCH : N°53653574 du 09/11/2025

F.C MOUSSAC 2 (D3) / S.C MANDUEL 1 (D3)

Dépt 3 Poule D

MATCH : N°53626128 du 21/09/2025

E.S. 3 MOULINS 1 (D3) / A.S. BEAUVOISIN 1 (D3)

Dépt 3 Poule D

MATCH : N°53626678 du 19/10/2025

F.C LANGLADE 2 (D3) / O.C BELLEGARDE 1 (D3)

Dépt 4 Poule A

MATCH : N°53520541 du 09/11/2025

S.A ST HIPP.FORT 2 (D4) / A.S. ST CHRISTOL LEZ ALES 2 (D4)

Dépt 4 Poule A

MATCH : N°53519898 du 14/12/2025

E.F. VÉZENOBRES CRUV 2 (D4) / F.C PAYS UZES 1 (D4) En fonction du résultat de la Coupe Gard Lozère.

COUPE GARD LOZÈRE - REPROGRAMMATIONS

✓ Les matchs reprogrammés et non joués pour cause de terrains impraticables ou d'arrêté municipal se joueront le 04/01/2026 à 14h30.

Cadrage :

- F.C PAYS UZES 1 (D4) / NIMES EST FUTSAL 1 (D4) du 23/11/2025
- E.F. VÉZENOBRES CRUV 1 (D2) / U.S. GARONS 1 (D2) du 23/11/2025
- G.C GALLICIAN 1 (D4) / A.S. DE CAISSARGUES 1 (D2) du 23/11/2025

32^{ème} de Finale se jouant le 11/01/2026 à 14h30 :

- G.C GALLICIAN 1 (D4) ou A.S. DE CAISSARGUES 1 (D2) / F.C CALVISSON 1 (D2)
- ES SUMÉNE 1 (D1) / E.F. VÉZENOBRES CRUV 1 (D2) ou U.S. GARONS 1 (D2)

32^{ème} de Finale se jouant le 14/01/2026 à 20h00 :

Suite à la reprogrammation par la LIGUE de la rencontre des 32^{ème} de finale de la Coupe LFO,



F.C. VAL DE CÈZE 1 (D1) / J.S CHEMIN BAS D'AVIGNON 1 (R3) au 04/01/2026 :

➤ La rencontre SF REMOULINS 1 (D3) / F.C. VAL DE CÈZE 1 (D1) est reportée au 14/01/2026 à 20h00.

➤ Le club de SF REMOULINS n'ayant pas de terrain avec un éclairage homologué devra fournir au Secrétariat du District Gard Lozère avant le 09/01/2026 un terrain de repli conforme à la réglementation. (Homologation Éclairage Minimum E7)

Suite à la reprogrammation par la LIGUE de la rencontre de R3, A.S ST PRIVAT 1 (R3) / ST GILLES AEC 1 (R3) le 04/01/2026.

➤ La rencontre S.C MANDUEL 1 (D3) / A.S ST PRIVAT 1 (R3) se jouera le 14/01/2026 à 20h00.

➤ Le club de S.C MANDUEL n'ayant pas de terrain avec un éclairage homologué devra fournir au Secrétariat du District Gard Lozère avant le 09/01/2026 un terrain de repli conforme à la réglementation, (Homologation Éclairage Minimum E7) sinon la rencontre sera inversée.

En fonction du résultat du tour de cadrage du 04/01/2026 le vainqueur F.C PAYS UZES 1 (D4) ou NIMES EST FUTSAL 1 (D4) / F.C CHUSCLAN LAUDUN 1 (R3) se jouera le 14/01/2026 à 20h00. (Journée championnat R3 le 11/01/2026).

➤ Les clubs du F.C PAYS UZES ou NIMES EST FUTSAL n'ayant pas de terrains avec un éclairage homologués devront fournir au Secrétariat du District Gard Lozère avant le 12/01/2026 un terrain de repli conforme à la réglementation, (Homologation Éclairage Minimum E7) sinon la rencontre sera inversée.

COUPE GARD LOZÈRE – MODIFICATION DE TERRAIN

La rencontre FC TAVEL 1 (D3) / F.C BAGNOLS PONT 1 (R3) du 14/01/2026 à 20h00 se jouera sur le terrain ROGER PAGES aux ANGLES (Terrain T5 Éclairage E6).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Pierre Rieu

La Secrétaire

Mme Cendrine MENU DIER

